

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX pour les questions I, IV et VII, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Adjoints ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MISZTAL jusqu'à la question 1/1, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Joséphine FARINEAUX	à	Elisabeth MASSE pour les questions II, III, V et VI
Olivier LECOINTE	à	Pascale LAHOUSTE
Danielle SENECHAL	à	Marie MARCHAND
Véronique TAVERNIER	à	Claude WASILKOWSKI
Lydie YAP	à	Laurent GOVAERT
Delphine MISZTAL	à	Jean Pierre EURIN à partir de la question 1/2
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Régis LOGIER
Déborah ANDRE	à	Loïc LEBEZ

Secrétaire de Séance : Carmen Gonzalez

Conseil Municipal du 6^{avril} 2021

Extrait du registre des Délibérations

Rapport de Madame le Maire

D – 2-3/2021

La clôture de l'exercice budgétaire 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 104 655.06 €.

Budget 2020

Après constatation du résultat, l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'instruction M14, peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- au financement de la section d'investissement,
- au financement de la section de fonctionnement.

◆◆◆

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation des
résultats

- pour 1 300 153.13 € en section d'investissement – compte 1068
- pour le solde de 3 804 501.93 € en section de fonctionnement – compte 002.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE
26 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS**



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Elisabeth MASSE